

Bulletin Fédéral



Infos actualités fédérales sur Site Internet : www.sante.cgt.fr - E-mail : com@sante.cgt.fr

Le changement de cap, c'est nous !

- Pour dire Non à l'austérité,
- Pour dire Non aux régressions,
- Pour travailler et vivre mieux,*
- Pour réorienter les politiques sociales et économiques,
- Pour renouer avec la croissance,
- Pour une autre répartition des richesses,

Mobilisons-nous le 10 septembre 2013 !

Pour imposer un changement de cap et peser dans le débat, la seule alternative, c'est d'agir tous ensemble dans l'unité et le rassemblement massif !

Les propositions, c'est nous !

- Le Premier ministre interviendra dès la rentrée sur la question de la « pénibilité » ... et bla... bla... bla... !
- Par ici la sortie... mon senior !

Il est important de rappeler que la CGT, dès les années 70, revendiquait pour la prise en compte de la pénibilité, Monsieur le Premier ministre !

- Pour la CGT, la pénibilité est une question de justice sociale,
- Pour la CGT les préconisations du rapport Moreau sont loin du compte !

Mais il ne faudrait pas, sous la question de la « pénibilité », oublier toutes nos revendications, Monsieur le Premier ministre ! ...

*Tous dans l'action
le 10 septembre !*

Numéro

2013/20
Lundi 19 août 2013

**SPÉCIAL
ACTION
10 SEPTEMBRE**



Téléchargez les tracts en ligne :
- <http://www.cgt.fr/IMG/pdf/retraite4pages.pdf>
- http://www.cgt.fr/IMG/pdf/tract_10092013.pdf

SOMMAIRE

- ✓ Salaires, emploi, retraite, conditions de travail, protection sociale : le 10 septembre, mobilisons-nous ! p. 2-5
- ✓ Salaires, emploi, formation, qualification : la CGT exige du concret p. 6-7
- ✓ Pénibilité : la CGT demande des actes p. 8

Périodicité : Hebdomadaire
N° 2013/20 - Lundi 19 août 2013

Imprimé par nos soins
Fédération Santé
Action Sociale

263, rue de Paris 93515 Montreuil CEDEX
Directeur de Publication : Bruno JARDIN
N° commission paritaire : 0707 5 06 134

FÉDÉRATION DE LA SANTÉ ET DE L'ACTION SOCIALE

263, rue de Paris, case 538 • 93515 Montreuil Cedex • Télécopie : 01 48 57 56 22



L'emploi, les salaires, un enjeu d'avenir

Pour le secteur de la santé et de l'action sociale, 100 000 emplois sont à créer d'urgence afin de pouvoir remplir pleinement nos missions et améliorer nos conditions de travail. Le service public doit être créateur d'emplois et de richesses collectives, au service du bien collectif.

Depuis des années, sous couvert de difficultés de financement de la sécurité sociale, le Gouvernement impose une politique salariale catastrophique dans notre champ professionnel. En effet, le financement de tout notre secteur, public et privé, dépend de la sécurité sociale et des collectivités locales et départementales. Les salarié-es de la santé et de l'action sociale méritent mieux qu'un gel des salaires.

Les réductions d'effectif, les restructurations, les regroupements de services

et/ou d'établissements impactent fortement tous les secteurs de la santé et de l'action sociale.

Les employeurs du secteur dénoncent, révisent et appliquent des recommandations patronales unilatérales, que ce soit dans la CCNT51, la CC 66, la CRF, sa filière d'aide à domicile, et au final s'engouffrent dans une logique de « marchandisation » plus libérale du secteur.

Dans le secteur privé lucratif, le dialogue social est au point mort, mais pas les dividendes versés aux actionnaires !

Au premier semestre 2010, le profit net du 1^{er} groupe français, la Générale de Santé (50 % du secteur privé), a bondi de 147,5 %, passant de 24 millions à 59,4 millions d'euros. Il a versé 420 millions d'euros à ses actionnaires en 2009 !

Stoppons la baisse de notre pouvoir d'achat !



► Les conséquences pour les salarié-es sont désastreuses :

- ↳ Gel de la valeur du point d'indice dans le privé comme dans le public,
- ↳ Hausse du temps de travail,
- ↳ Gel des salaires,
- ↳ Augmentation de la charge de travail,
- ↳ Dégradation des conditions de travail qui entraîne un accroissement des mises en invalidité ou des licenciements pour inaptitude,
- ↳ ...

**La crise, c'est eux,
la solution, c'est nous !
Le 10 septembre,
mobilisons-nous !**

Reconnaître la pénibilité par des départs anticipés : une mesure de justice sociale

La pénibilité n'est toujours pas reconnue dans le secteur privé et elle est remise en cause dans le public. Pour preuve, le sort fait en 2010 à une profession très féminisée, les infirmières hospitalières, dans le cadre d'un odieux marchandage : un petit peu plus de salaire contre la suppression du droit à départ anticipé !!!

Pourtant, c'est une question de justice sociale de maintenir la reconnaissance de la pénibilité aux IDE, comme aux professions qui assurent des horaires postés, de nuit, portent des charges lourdes (patient-es)...

La CGT exige que la reconnaissance de la pénibilité passe par un départ anticipé et soit élargie aux salarié-es de la santé privée et de l'action sociale, ainsi qu'à tous les salarié-es qui travaillent dans les mêmes conditions, et dont l'espérance moyenne de vie en bonne santé ou sans incapacité se voit amputée de plusieurs années.

En 2010, de nombreux parlementaires de gauche ont

dénoncé cette suppression de la catégorie active des IDE. Avec le gouvernement actuel, ils doivent prendre les mesures qui s'imposent pour que les salarié-es bénéficient d'un départ anticipé avec une retraite complète, sans décote ni abattement.

Ne vendons pas notre santé au travail !

Aujourd'hui, les salarié-es sont épuisés-es par les conséquences des restrictions d'effectifs, les remplacements incessants qui ne leur permettent pas de structurer leur vie privée, les obligations liées au service public qui sont utilisées par les directions pour culpabiliser les professionnel-les et en obtenir toujours plus...

Les employeurs publics et privés ferment les yeux sur les chiffres gravissimes de l'état de santé des personnels de la santé et de l'action sociale.

Les conditions de travail doivent faire l'objet d'un vaste plan de financement,

avec l'objectif de prévenir et réparer... L'amélioration des conditions de travail passe par des financements suffisants de nos activités de service public qui doit aussi permettre une offre de soin qui réponde aux besoins de la population et à la mission de service public qui nous est confiée.

**Une meilleure répartition des richesses, ce serait d'abord la création d'emplois et l'augmentation des salaires :
100 000 emplois de plus = 1,3 milliard d'€ pour la Sécurité Sociale (dont la moitié pour les retraites)**

La CGT appelle les salarié-es du privé comme du public à se mobiliser !



Vous ne voulez pas en rester là ! Ensemble, dans le syndicat, nous serons plus forts.

Bulletin de contact et de syndicalisation

NOM : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Email :

Entreprise (nom et adresse) :

Vous pouvez aussi adhérer en ligne sur www.cgt.fr

Fédération Santé et Action Sociale - Case 538 - 263 rue de Paris 93515 Montreuil Cedex - orga@sante.cgt.fr - Tel : 01 55 82 87 59 ou 87 65

Des droits pour toutes et tous : et les jeunes ?

Face à la précarité et au chômage des jeunes, renforçons notre système de protection sociale !

Trop âgés pour bénéficier de la protection familiale, mais trop jeunes pour accéder aux minima sociaux, les jeunes se situent à un nouvel âge de la vie à la marge des protections sociales et voient la solidarité nationale se réduire comme peau de chagrin au gré des différentes réformes. La dernière en date concerne le système de retraites.

Alors que l'accès au premier emploi est de plus en plus tardif, que la précarité est la norme, et tout particulièrement

pour les femmes, allonger la durée de cotisations est pour eux le signal inacceptable qu'il ne faudra plus compter sur un système de retraites solidaire qui garantisse une protection de haut niveau. Cette mesure est d'autant plus incompréhensible qu'elle allongerait encore les files d'attente à Pôle Emploi en maintenant des salarié-es plus âgé-es en activité !

Nous sommes tous concernés et voulons toutes et tous un emploi, un salaire et une retraite décents !

Comment prétendre agir contre le chômage en refusant de faire de la place à notre génération dans le monde du travail ? C'est pourquoi nous refusons tout allongement de la durée de cotisation et revendiquons un système de retraite par répartition qui prenne en compte les évolutions de notre société et les nouveaux temps de la vie pour cette génération.

Pour sortir de la crise, misons sur la jeunesse !

La formation des jeunes est un investissement de tous les jours pour notre avenir et celui du pays.

De l'argent, il y en a... dans les caisses des profiteurs !

Les 500 plus grandes fortunes de France ont augmenté de 25 % en 2012.

Leur capital = 1 650 milliards d'€

(source Challenges.fr)



Signez la pétition en ligne : <http://www.retraites-jeunes.fr/>

26 % des jeunes de moins de 25 ans sont au chômage et 60 % des 55-60 ans le sont aussi ...

A quoi rime cette volonté d'allongement du temps de cotisations, si ce n'est à réduire le montant des pensions !

**MOBILISONS-NOUS
MARDI 10 SEPTEMBRE**

POUR

**NOTRE SALAIRE
NOTRE EMPLOI
NOTRE RETRAITE
NOS CONDITIONS
DE TRAVAIL**



Le 10 septembre, mobilisons-nous !

Une réforme qui assure une bonne retraite, c'est possible !

Les concertations ont commencé avec le gouvernement pour préparer une nouvelle réforme, car les précédentes n'ont pas réglé le financement des retraites, en revanche elles ont baissé le niveau des pensions !..

Les propositions du gouvernement dans les discours du Président ou du Premier ministre sont dans cette continuité : pour les actifs, augmentation de la durée de cotisations, pour les retraités, nouvelle diminution de la valeur des pensions par une désindexation de celles-ci sur les prix, une augmentation de la CSG...

Cette réforme va conduire nombre d'agents de la fonction publique et des salarié-e-s du privé à travailler plus longtemps. Alors que les mises en invalidité liées aux maladies professionnelles et aux accidents du travail sont en forte augmentation, les acteurs du champ de la santé et de l'action sociale ne sont pas épargnés. Dans quelles conditions arriveront-ils à la retraite ?

Des pensions en baisse, des cotisations et impôts en hausse, un coût de la vie en augmentation... Est-ce ainsi que les retraité-es doivent vivre au XXI^e siècle ?

Toutes et tous, nous devons peser dans ce débat et préparer des mobilisations massives pour rappeler au gouvernement qu'il doit tenir ses promesses électorales.

► **La CGT met en débat des propositions réalistes et solides pour améliorer la retraite de toutes les générations et en assurer un financement durable :**

↳ *Plus d'emplois, de bons salaires en reconnaissance de notre travail qualifié : c'est plus de cotisations pour les retraites,*

↳ *Égalité salariale : c'est aussi plus de cotisations. Un salaire qui reconnaît les qualifications des métiers à prédominance féminine, c'est la garantie d'une meilleure retraite pour les femmes et qui ramène les pensions au même niveau que celles des hommes,*

↳ *Partage des richesses : mises à contribution des revenus financiers, arrêts des exonérations fiscales, modulation des cotisations des entreprises (taux d'emploi en proportion des richesses créées),*

↳ *Départ à la retraite à partir de 60 ans,*

↳ *Pension égale à 75 % du dernier salaire, pas de pension inférieure au SMIC,*

↳ *Validation des années d'étude et de précarité,*

↳ *Départ anticipé pour les travaux pénibles : horaires postés, travail de nuit, port de charges lourdes (comme les patient-e-s), utilisation de produits dangereux, températures élevées (buanderie-lingeries...).*



Augmenter le salaire et le taux d'activité des femmes, réduire les inégalités professionnelles femmes/hommes, c'est aussi augmenter les ressources du système de retraite. Une simulation de la CNAV démontre que cela générerait 5.5 milliards de recettes positives d'ici à l'horizon 2050 !

Oui, une bonne retraite c'est possible pour toutes et tous, retraité - es, femmes, jeunes...

Rien ne pourra se faire à la rentrée sans votre participation.

Le 10 septembre, mobilisons-nous !



+ 1 % d'augmentation des salaires = 2,5 milliards pour la Sécurité Sociale (dont la moitié pour les retraites)

SALAIRES, EMPLOI, FORMATION, QUALIFICATION...

En France, le taux de chômage augmente et atteint le seuil de 12 % de la population active, les jeunes et les seniors étant les plus touchés par les difficultés d'accès à l'emploi.

Parallèlement, la population s'appauvrit et rencontre de graves difficultés sociales (logement, dépenses d'énergie, d'alimentation, déremboursement des soins et des médicaments, franchise médicale, augmentation des assurances et des mutuelles, etc).

Face au vieillissement de la population, les besoins nécessitent une réponse adaptée et pérenne en moyens humains et financiers.

Plus que jamais, le secteur de la Santé et de l'Action Sociale privé et public a besoin d'emplois qualifiés pour faire face aux multiples missions d'intérêts généraux essentielles en France et dans les territoires d'Outre-Mer.

Dans cette période de crise, les créations d'emplois dans nos établissements sanitaires et sociaux auraient un double effet :

- ▶ une amélioration considérable des conditions de travail des salarié-es ;
- ▶ une meilleure prise en charge des usagers.

L'abîme qui existe entre les discours et les actes doit être comblé. L'emploi doit être la priorité du gouvernement ! Faire le choix d'encore plus d'austérité et de flexibilité envers les salarié-es est une grave erreur qui enferme la France dans la récession !

La CGT exige du concret !



▶▶ **Augmenter les salaires comme levier de relance de la consommation :**
les salaires d'aujourd'hui créent les emplois de demain. Nous exigeons qu'un grand chantier sur les salaires soit ouvert pour garantir l'égalité femmes/hommes, le paiement des qualifications et le pouvoir d'achat des salarié-es;

▶▶ **Des mesures réelles pour l'emploi des jeunes :**

- Transformer les emplois d'avenir et les contrats de génération en emplois stables
- Réglementer

les stages en entreprise et rémunérer les stages des étudiants paramédicaux et du travail social

- Créer une allocation d'aide à la recherche du premier emploi;

▶▶ **Mettre en place un plan pluriannuel de recrutement dans la fonction publique** mais plus largement dans le secteur de la santé et de l'action sociale ;

▶▶ **Réorienter les 200 milliards d'€ d'aides** dont bénéficient - sans aucune contrepartie - les entreprises et établissements **vers l'emploi et les investissements** (formation, recherche, investissements productifs...);

▶▶ **Agir contre les licenciements :**

- Encadrer et limiter les ruptures conventionnelles et les plans de départs dits volontaires
- Créer un droit de recours suspensif des salarié-es sur les plans de licenciements
- Interdire les licenciements boursiers ;

▶▶ **Réduire la précarité** en favorisant les emplois en CDI et la titularisation.

LA SOLUTION:
une création massive d'emplois qualifiés et justement rémunérés !

Droit et accès à la formation :

La formation professionnelle, tant initiale que continue, est un outil primordial pour former les professionnel-les qualifié-es nécessaires aujourd'hui et demain dans nos établissements.

Elle doit répondre aux besoins d'adaptation à l'emploi des professionnel-les sur le terrain, à la réactualisation de leurs connaissances face aux nouvelles technologies, à leur volonté d'évoluer dans leur carrière, à leur envie de reconversion, de changement de métier, ou tout simplement d'épanouissement personnel...

De nombreux actifs vont partir en retraite, un-e salarié-e sur deux dans certains secteurs professionnels. Cela met en danger l'emploi et la survie des activités de nos secteurs de la santé et de l'action sociale. A cette transition générationnelle s'ajoutent des mutations technologiques et scientifiques qui nécessitent une formation professionnelle de haut niveau.

Un effort considérable doit donc être consenti par le gouvernement. Cela passe par une augmentation de toutes les collectes de la formation professionnelle continue, avec une enveloppe annuelle spécifique pour notre secteur, fléchée dans la Loi de la Sécurité Sociale, afin de sécuriser les parcours professionnels permettant de répondre aux besoins et demandes de chaque salarié-e.

Pour la CGT, cela impose :

▶▶ **Des formations initiales qui anticipent les métiers de demain;**

▶▶ **Un effort considérable de formation continue en direction des salarié-es en activité.**

Ces besoins sont aujourd'hui manifestement sous-estimés par le gouvernement et niés par le patronat. Depuis plusieurs années, la CGT souligne l'insuffisance des

financements consacrés à la formation professionnelle qui doit permettre :

- **d'éradiquer l'illettrisme** qui touche 2,5 millions de personnes ;
- **que chaque personne entrant dans la vie active puisse bénéficier au moins une fois dans sa carrière d'une formation lui permettant de changer de métier** s'il le souhaite ;
- **que tout-e salarié-e puisse s'élever d'au moins un niveau de qualification durant sa carrière** (revendication CGT aujourd'hui inscrite dans le Code du Travail).

DES EMPLOIS QUALIFIÉS, EN NOMBRE SUFFISANT ET UNE FORMATION PROFESSIONNELLE POUR TOUTES ET TOUS LES SALARIÉ-ES AU SERVICE DES USAGERS : VOILÀ LES SOLUTIONS POUR ACCOMPLIR AU MIEUX NOS MISSIONS !

**MOBILISONS NOUS,
EN COMMENÇANT PAR
LE 10 SEPTEMBRE !**



Bulletin de contact

NOM : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Email :

Entreprise (nom et adresse) :

Je souhaite : prendre contact me syndiquer

Vous pouvez aussi adhérer en ligne sur www.cgt.fr

Fédération Santé et Action Sociale - Case 538 - 263 rue de Paris 93515 Montreuil Cedex - orga@sante.cgt.fr - Tel : 01 55 82 87 59 ou 87 65



DÉCLARATION DE LA CGT

Pénibilité, la CGT demande des actes

Le Premier Ministre, Jean-Marc Ayrault, accompagné des ministres Marisol Touraine et Michel Sapin, a prévu, à l'occasion d'une visite du chantier du tramway T6 à Vélizy-Villacoublay le 13 août, d'intervenir sur la question de la pénibilité.

Les préconisations du rapport Moreau sont loin du compte

Pour la CGT, prévenir et réparer la pénibilité, notamment dans le cadre de la réforme des retraites est une priorité. En effet, les derniers travaux de l'Ined et de l'Inserm démontrent que l'espérance de vie en bonne santé a tendance à stagner, voire à régresser. Cependant, les bases de la réflexion sur la pénibilité contenues dans le rapport Moreau ne sont pas à la hauteur du problème posé.

- Le salarié aurait le choix entre une formation professionnelle permettant la mobilité et un départ en retraite anticipé. Après de nombreuses années d'exposition à la pénibilité, c'est bien des deux dispositifs dont le salarié a besoin : un travail moins exposé, puis un départ anticipé.
- Dans l'hypothèse où le salarié choisirait un départ anticipé, ces mesures permettraient au mieux un départ à 60 ans, ce qui est beaucoup trop tardif.
- Le rapport ne retient pas l'ensemble des 12 critères de pénibilité établis lors de la dernière négociation sur le sujet. Ainsi, le nombre de salariés qui seraient éligibles représente à peine la moitié des salariés réellement concernés (40 000 par an contre environ 100 000 par an selon les études effectuées lors de la dernière négociation).

Les propositions de la CGT sont sur la table

La CGT est toujours prête à engager de véritables discussions sur ce sujet et a présenté des propositions très précises au gouvernement, tant en ce qui concerne l'identification de l'exposition à la pénibilité qu'en matière de droits associés et de dynamique de prévention, pour enfin s'attaquer aux causes de la pénibilité et à la nécessaire transformation des situations de travail.

La CGT propose ainsi que l'exposition soit établie sur la base des 12 critères retenus lors de la négociation sur la pénibilité, organisés en 3 groupes :

- Contraintes physiques.
- Environnement agressif.
- Contraintes liées aux rythmes de travail.

L'exposition à un ou plusieurs critères pendant une certaine durée donnerait droit à un départ anticipé à partir de 55 ans (voire avant pour certains métiers). Des bonifications seraient également attribuées afin que le départ anticipé soit associé à un niveau de pension correct.

Alors que le gouvernement martèle sa volonté d'allonger la durée de cotisation dans le cadre de la prochaine réforme des retraites, la CGT s'interroge : comment prévenir et réparer la pénibilité en contraignant les salariés à travailler plus longtemps ?

Pour une bonne réforme des retraites, pour une reconnaissance effective de la pénibilité, la CGT appelle les salariés à se mobiliser le 10 septembre.

Montreuil, le 12 août 2013